

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LANCIAU**

Prénoms *Joseph Antoine*

Grade *2<sup>e</sup> Cl. Soldat*

Corps *10<sup>e</sup> R. Tu française*

N° Matricule. { *7201* au Corps. — Cl. *1915*  
*193* au Recrutement *Château / Saône*

Mort pour la France le *14 mai 1915*

*Bois d'Ottilly (Meuse)*

Genre de mort *tue à l'ennemi*

Né le *31 Décembre 1895*

*Ormes* Département *(Loire et Loire)*

Arr<sup>e</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N°.

Cette partie  
n'est pas à remplir  
par le Corps.

Jugement rendu le *13 avril 1921*

par le Tribunal de *Louhans*

acte ou jugement transcrit le *18 avril 1921*

*Ormes (Loire et Loire)*

N° du registre d'état civil

101-708-1922. [26434]



Nom :

*Lanciau*

Prénoms :

*Joseph Antoine*

Surnoms :

Numéro matricule du recrutement :

*193*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *31 décembre 1895*, à *Ormes*, canton

de *Cuisery*, département de *Saône & Loire*, résidant

à *Ormes*, canton de *Cuisery*, département

de *Saône & Loire*, profession de *Cultivateur*

filz de *Jean Marie* et de *Sachant Jeanne Marie* domiciliés

à *Ormes*, canton de *Cuisery*, département de *Saône & Loire*

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtain foncé*, Yeux *marron clair*,  
Front *moyen*, Nez *rectiligne*,  
Visage *long*, Renseignements physiologiques  
complémentaires:

Taille : 1 mètre *74* centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *43* de la liste du canton de *Cuisery*

Classé dans la *1*° partie de la liste en 19*14*.

Degré d'instruction : *3*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au *10<sup>e</sup> REGIM<sup>t</sup> D'INFANTERIE* à compter

du *19 décembre 1914* Arrivé au corps et

soldat *1<sup>er</sup> cl.* le dit jour, immatriculé sous le N° *7201* Départ

le *14 Mai 1915* au Bois d'Abilly (Moussy) suivant avis Ministériel

*C. M. 520* du *10 juillet 1915*. Décès fixé au *14 Mai 1915*

par jugement déclaratif de décès rendu par le Tribunal

Civil de *Soubans* le *15 Avril 1921*.

Armée active.

Disponibilité et réserve de l'armée active.

Armée territoriale et sa réserve.

*10<sup>e</sup> REGIM<sup>t</sup> D'INFANTERIE*

*Décédé*

NUMÉROS

au contrôle spécial. MATRICULE ou au répertoire.

*7201*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

MIS A JOUR LE *6 OCT 1958*  
LE *CH*  
CHIEF DE LA 2<sup>e</sup> SECTION

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve. ...  
 1<sup>re</sup> dans l ..... du ..... au .....  
 2<sup>e</sup> dans l ..... du ..... au .....  
 Supplémentaires dans l ..... du ..... au .....  
 Armée territoriale. {  
 1<sup>re</sup> dans l ..... du ..... au .....  
 Supplémentaires dans l ..... du ..... au .....  
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. { Du ..... au .....  
 Du ..... au .....

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Paris et Limoges - Imprimerie et Librairie militaires Henri OUDIN - LAFAYETTE - N° 1001 Int - 1410